

«
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Institut de Recherche et de Développement

-S.A.M.M/Le martyr Amar Aidroz

MISE EN DEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant sur la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du marché N°03/2024 du 21/03/2024, portant sur l'acquisition des composants, organes et accessoires électroniques (Les items n°1,2,3,4,5,8,9,15,18,23,24,31,32,36,39,43,49,50,52,74,98,116A(2-3),116B,117,131 et 132 (1-2-5-6)), conclu avec la société JEMSTECH, dont le siège 118 BAVARIA ROAD, LOUWLARDIA EXT 10, CENTURION/ AFRIQUE DU SUD, cet dernière est mise en demeure en raison du non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie dans les délais contractuels.

A cet effet, la société JEMSTECH est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementions en vigueur.